

Compte rendu du 2 AVRIL 2019

En l'an deux mil dix-neuf, le deux avril à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de BERRIE se sont réunis à la mairie de BERRIE en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur FULNEAU, maire de Berrie, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs Jean-Paul FULNEAU, Patrice MAROLLEAU, Claude Yannick MAUXION, Dominique GIBOUIN, Christian POURCEL, Mesdames Fabienne MAROLLEAU, Roselyne BAILLERGEAU, Sophie BARRY,

Représenté : Monsieur Sébastien DUMOULIN est représenté par Monsieur Christian POURCEL suivant pouvoir,

Excusé : Monsieur Rémy ROUSSEAU,

Absent : Monsieur Michel HUMEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique GIBOUIN.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Paul FULNEAU, Maire de Berrie.

Ordre du jour

1. Règle de quorum non respectée : annulation du premier vote du compte administratif et de la délibération par la préfecture

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suivant courrier du 18 mars dernier la préfecture a fait part d'observation concernant le contrôle de légalité de la délibération de vote des comptes administratifs pour la commune et le lotissement de la Bastille.

En effet, Monsieur FULNEAU maire ne peut pas prendre part au vote par conséquence, il n'y avait que 5 conseillers présents (le pouvoir n'est pas compté pour les présences il n'est valable que pour voter en lieu et place) de ce fait, le quorum n'est pas atteint.

Il convient donc de retirer les délibérations n°2019 03 02 ,2019 03 03 pour la commune et n°2019 03 01, 2019 03 02 pour le lotissement.

2. Nouvelle délibération du compte administratif

Le conseil municipal de Berrie réuni sous la présidence de Madame Fabienne MAROLLEAU première adjointe, après avoir veillé au respect des règles de quorum, a délibéré sur le compte administratif dressé par monsieur FULNEAU maire de BERRIE.

3. Réexamen des régimes indemnitaires des agents communaux

Monsieur le maire donne lecture d'une délibération du 2 mai 2018 à réexaminer en 2019 concernant le RIFSEEP (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises) et le complément indemnitaire (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé d'attribuer pour l'IFSE :

- Pour le grade d'adjoint administratif : 115 € Brut par mois pour 19 heures par semaine,
- Pour le grade d'adjoint technique : 25 € Brut par mois pour 35 heures par semaine.

Et de maintenir la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) :

- Pour le grade d'adjoint administratif : 204 € brut par an pour 19 heures par semaine,
- Pour le grade d'adjoint technique : 300 € brut par an pour 35 heures par semaine,

Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} Mai 2019.

4. Travaux de voirie

*Monsieur le maire indique que les travaux de la 2ème tranche (le Haut-Nueil, Savoie) et de la 3ème tranche (le Bas-Nueil, et Montforton) seront réalisés la semaine 16.

Monsieur le maire après avoir fait la visite des chemins en début d'année avec le conseil municipal a demandé un estimatif à monsieur HARDOUIN (CREA-TP) savoir :

- Chemin de la fontaine de Pouant : reprofilage bicouche estimé à 8440.50€ HT
- Chemin de la table d'orientation : bicouche 9933 € HT
- Chemin d'exploitation de la table d'orientation : reprofilage cylindrage estimé à 4345 € HT
- Rue du cimetière : enrobé 4190€ HT
- Lavaud : (trottoir rue Emile Audoin) estimé à 12433€ HT
- Le Haut Nueil : Trottoirs rue des Fondereaux, Bicouche rue des vignes estimés à 3232€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, a décidé de demander un avenant de travaux complémentaires à l'entreprise DURAND (choisi pour établir la 2ème et la 3ème tranche ci-dessus référencés).

Egalement, monsieur le maire propose de solliciter le département pour la subvention de 16 200€ (activ 3).

Après avoir délibéré le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge monsieur le maire ou son représentant à contacter l'entreprise DURAND et le département.

*terrains de la bastille : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il s'est entretenu avec monsieur AGUILLON (CCPL) pour l'aménagement :

- Monsieur AGUILLON propose une treille de raisin pour séparer, la partie droite sera en sol calcaire avec une table pique-nique et quelques amandiers, noisetiers. La partie gauche serait revêtue de luzernes et de trèfles avec haie sauvage et panneau touristique. Il émet l'intervention de l'agence des territoires et des bâtiments de France pour nous conseiller. Après avoir délibéré le conseil municipal souhaite avoir leurs avis mais leurs choix seraient d'avantage sur l'élaboration d'un jardin avec plantes, arbres fruitiers et pelouse car le but principal est la participation de l'école.

5. Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a eu deux réunions à l'agence des territoires pour le lancement du site de la commune :

Première réunion : présentation général,

Deuxième réunion : devis accepté et étude de la liste des communes qui ont un site avec l'agence des territoires.

Modèle choisi : commune AVAILLES LIMOUZINE.

Le Maire, Jean-Paul FULNEAU